

## **Arrêté portant nomination des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale**

Le maire de Marchiennes,

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L.123-6 et R.123-11 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 2026/23/CM/ND du 1<sup>er</sup> avril 2026 fixant le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale ;

Vu l'affichage en mairie en date du 24 mars 2026 ;

Vu les propositions faites par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées ;

**Article 1<sup>er</sup> :** Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Mme Lesselingue Sylvie, domiciliée 60 rue Saint Amand à Marchiennes, en qualité de représentant des associations familiales, sur proposition de l'UDAF ;

Mme Delzenne Martine, domiciliée 1290 rue des Jardins à Marchiennes, en qualité de représentant des associations de personnes âgées et retraités du département (« Présidente association Remue Meningues ») ;

M Pagerie José, domicilié 727 rue des Jardins à Marchiennes, en qualité de représentant des associations de personnes handicapées du département (« Membre de l'association de L'Ostrevent d'Espoir ») ;

Mme Rousseau Corinne, domiciliée 373 rue du Curé à Marchiennes, en qualité de représentant des associations de personnes handicapées du département (« Membre et secrétaire de l'Association un Souffle en Nord »)

Mme François Brigitte, domiciliée 47 rue des Sarts à Rieulay, en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion de la lutte contre les exclusions (« Présidente des Restos du Cœur »)

Mme Kheira Bensalem, domiciliée 101 rue Faily à Auberchicourt, en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion de la lutte contre les exclusions (« Secours Populaire Français Nord Pas de Calais »)

Mme Creteur Jacqueline, domiciliée 30 rue des Hortensias à Marchiennes, au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement sociale dans la commune » et siégeant au conseil d'administration de l'EHPAD.

M. Frappart Michel, domicilié 26 rue Pasteur à Marchiennes au titre des personnes participant « à des actions de prévention, d'animation et de développement sociale dans la commune » ;

Article 2 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera remise à M. le sous-préfet de Douai.

Fait à : Marchiennes, le 29/04/2026

Le Maire,

Claude MERLY

